

ATTESTATION DE CONFORMITE RGPD

Madame, Monsieur,

Vous vous questionnez sur la manière dont nous appliquons les différentes dispositions du Règlement Général 2016/679 sur la Protection des Données (RGPD), et notamment les mesures que nous prenons en tant que sous-traitant dans le traitement des données à caractère personnel via notre logiciel Irris.

En notre qualité de sous-traitant, la société CRISTALLIN, vous réaffirme que la protection des données de ses clients est l'une de ses plus hautes priorités, conformément à nos engagements figurant dans l'annexe de nos Conditions Générales de Vente.

Nous attestons par le présent document que depuis le 25 Mai 2018 :

- a) Des nouvelles fonctionnalités ont été apportées à notre logiciel Irris, qui vous permettent de répondre aux droits et obligations apportés par la RGPD :
- Droit à l'oubli ou effacement
 - Droit à la rectification
 - Droit à la portabilité
 - Edition de demandes de consentement

- b) Avoir mis en place en interne des actions afin :
- De sensibiliser nos salariés, par le biais de multiples journées de formation, sur les enjeux et les risques liés aux libertés et à la vie privée.
 - De mettre en place une politique forte d'identification, d'authentification et de sécurité des connexions.
 - D'assurer une protection maximum de notre réseau informatique.
 - D'obtenir une limitation des accès aux seules données utiles pour un traitement.
 - De respecter un certain nombre de process pour le traitement des données dont certains nécessitent le consentement formel du client avant toutes récupérations et traitements de données à caractère personnel.
 - D'assurer la destruction ou archivage des données après traitement.
 - D'encadrer la sécurité des données avec nos sous-traitants.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement.
La Direction,

